

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

DEL-24-06-26-03 - Compte administratif 2023 - Budget Ville Rapporteur : Jean-Pierre CONRIÉ

Le Conseil municipal arrête le Compte Administratif (C.A.) qui lui est annuellement présenté par le Maire (Article L.2121-31 du CGCT).

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Le C.A. retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, seront repris au budget de l'année suivante.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Ville dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2023	60 171 136.90	18 874 626.06	79 045 762.96
Recettes 2023	67 584 434.44	28 048 326.24	95 632 760.68
Résultat de l'exercice 2023	7 413 297.54	9 173 700.18	16 586 997.72
Report exercice 2022	1 000 000.00	22 036 734.18	23 036 734.18
Résultat de clôture 2023	8 413 297.54	31 210 434.36	39 623 731.90

Les taux de réalisation en dépenses sont de 91 % en fonctionnement et de 33 % en investissement contre respectivement 89 % et 47 % en 2022.

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (56 M€) sont globalement en hausse par rapport à 2022 (+4,54 %), ce qui représente une augmentation de 2,4 M€.

On constate des évolutions de dépenses différentes suivant les catégories de charges :

- augmentation de 9,2 % des charges courantes (+12,3 % en 2022) avec une progression des dépenses d'électricité (+700 K€),
- hausse des charges de personnel (+2,60 %) du même ordre qu'en 2022 (+2,74 %),
- hausse des autres charges de gestion courante (+2,28 %) avec notamment un accroissement du montant des créances éteintes (+44 K€) et une augmentation de la contribution au SDIS (+91 K€).
- hausse des charges exceptionnelles (+85 K€) liée notamment aux conventions d'indemnisation passées dans le cadre de la hausse de prix de certaines matières premières.

La répartition des principales réalisations 2023 par secteur d'activités est la suivante :

- services généraux pour 19,72 M€ (charges des emprunts, frais de personnel, entretien et maintenance des locaux, flotte automobile électrique, SRU, FSRIF, ...),
- sport et jeunesse 9 M€,
- famille 7,9 M€ (petite enfance 6,8 M€ et seniors 1,1 M€),
- éducation 8 M€,
- aménagement urbain pour 5,5 M€ (propreté 1,3 M€, éclairage public 0,3 M€, voirie 1,2 M€, espaces verts 1,5 M€, ...)
- culture pour 4,8 M€,
- sécurité pour 3 M€,
- actions sociales pour 1,7 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une diminution par rapport à 2022 (-0,8 M€). Celle-ci s'explique principalement par la forte baisse des produits exceptionnels (-2,6 M€) liée à la vente en 2022 du terrain destiné à la construction de l'EHPAD. Les autres types de produits sont globalement en hausse (+ 1,8 M€), notamment la fiscalité (+3 %), les dotations et participations (+10,6 %) et les produits des services (+3 %).

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2023 (11 M€) sont en baisse par rapport à 2022 (20 M€).

Les principales dépenses réelles d'investissement concernent les opérations suivantes :

- travaux d'aménagement avenue de Picardie et allée Jean MONNET (3,7 M€),
- préemption d'un bien immobilier au 30 rue Marcel SEMBAT (0,9 M€),
- participation au financement du diffuseur de l'A86 (0,7 M€),
- acquisition appartement au 3 rue AMPERE (0,4 M€),
- équipements informatiques et logiciels (0,4 M€),
- mise en place du contrôle d'accès dans plusieurs bâtiments municipaux (0,1 M€),
- travaux dans les parkings de la Commune (0,1 M€),
- travaux et équipements de l'Onde (0,2 M€)
- travaux et équipements dans divers gymnases et sites sportifs (0,7 M€),
- travaux et équipements de la salle RAVEL (0,1 M€),
- travaux et équipements de l'Onde (0,2 M€),
- travaux et équipements dans les écoles (0,5 M€),
- remboursement capital emprunts (1,0 M€),
- remboursement taxes d'aménagement (0,3 M€).

La répartition des principales réalisations par secteur d'activités est la suivante :

- services généraux pour 2 M€ (remboursement de TAM, d'emprunts, travaux, ...),
- sport et jeunesse 0,7 M€,
- éducation 0,5 M€,
- aménagement urbain pour 6,7 M€,
- famille 0,6 M€
- culture pour 0,3 M€.

Les recettes réelles d'investissement de 2023 (16 M€) ont diminué par rapport à 2022 (-22 %) avec notamment une baisse de la taxe d'aménagement (-2,9 M€) et du FCTVA (-0,5 M€). Les subventions d'investissement perçues sont en hausse (+0,8M€).

Restes à réaliser

Restes à réaliser 2023	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	0.00	- 11 665 588.61	- 11 665 588.61
Recettes	0.00	3 358 865.00	3 358 865.00
Total (F)	0.00	- 8 306 723.61	-8 306 723.61

	Fonctionnement	Investissement	Total général
Résultat cumulé 2023	8 413 297.54	22 903 710.75	31 317 008.29

Les restes à réaliser en dépenses concernent principalement :

- les travaux de dévoiement des réseaux du Mail (1,1 M€),
- les études d'aménagement du Mail (1 M€),
- la participation au financement du diffuseur de l'A86 (3,5 M€),
- l'aménagement de l'avenue Picardie (1,1 M€)
- les travaux de réfection de la façade de la piscine (0,5 M€),
- les travaux de réfection de toitures (1,1 M€),
- la rénovation de la salle RAIMU au CAC RAVEL (0,2 M€),
- l'aménagement du parvis de RAVEL (0,2 M€),
- les travaux et équipements dans les crèches (0,2 M€),
- les équipements et logiciels informatiques (0,3 M€),
- les travaux et équipements dans les écoles (0,4 M€).

Les restes à réaliser en recettes correspondent aux ventes des lots du cabinet médical de Louvois (2,1 M€) et au trop versé à Citallios relatif à l'aménagement Louvois (1,2 M€).

Après avoir constaté les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023,

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,

Après avoir arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Un avis favorable, à l'unanimité, ayant été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 17 juin 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, ayant été rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 17 juin 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, ayant été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 17 juin 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Principal Ville pour l'exercice 2023, annexé au présent rapport.